

ASSEMBLÉE NATIONALE5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 163**

présenté par
M. Birraux, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 18

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet article, supprimer les mots :

« à long terme telles que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification rédactionnelle.